

Economie, Social, Sociétal, ST-MALO

Saint-Malo. Hervé Berville refuse le transfert de quotas à la Compagnie des Pêches : 300 emplois menacés ?

07/06/2024

[Aucun commentaire](#)



GÉOPOLITIQUE PROFONDE

Comme nous [l'avons mentionné](#) au mois de février dernier, une page de histoire maritime s'est récemment tournée à Saint-Malo. La nouvelle a d'ailleurs largement dépassé les remparts de la Cité corsaire, et pour cause : le *Joseph Roty II*, célèbre chalutier de la Compagnie des Pêches de Saint-Malo, a été remplacé par *L'Annelies Ilena*. Un navire pas tout à fait anecdotique puisqu'il s'agit du plus grand chalutier du monde.

***L'Annelies Ilena*, plus grand chalutier du monde**

Âgé de plus de 50 ans et seul chalutier européen producteur de surimi à partir du merlan bleu, le *Joseph Roty II* avait donc effectué sa dernière campagne de pêche fin décembre 2023.

Quant au nouveau navire, long de 144 mètres (contre 90 pour son prédécesseur), il ne va pas débarquer sa pêche à Saint-Malo mais en Hollande, la marchandise étant ensuite rapatriée dans la Cité corsaire par containers.

Autre particularité de *L'Annelies Ilena*, le chalutier bat pavillon polonais. Par ailleurs, la Compagnie des Pêches de Saint-Malo a dépensé 15 millions d'euros pour installer une usine de production de surimi à bord.

Un pavillon polonais qui pose problème

En théorie, le nouveau navire de l'armement malouin est censé capturer chaque année environ 53 000 tonnes de merlan bleu, soit la part du quota accordé à la France par le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (pour un quota mondial fixé à 1 529 754 tonnes pour 2024). Mais les choses ne sont pas déroulées comme prévues ces dernier temps...

Dans un communiqué en date du 6 mars 2024, la Compagnie des Pêches de Saint-Malo a indiqué faire face « à une situation exceptionnelle qui menace sa pérennité et celle de ses 300 emplois ». En effet, l'exploitation de *L'Annelies Ilena* et les 300 emplois (sur les 350 que compte la société) qui en dépendent seraient « suspendus à une décision de l'Etat français », selon l'armement malouin.

Plus précisément, *L'Annelies Ilena* attend l'autorisation du transfert des quotas de merlan

bleu du *Joseph Roty II*.

300 emplois menacés à Saint-Malo

Au mois de mars, Florian Soisson, directeur général de la Compagnie des Pêches de Saint-Malo, se disait « particulièrement inquiet pour le sort de [son] entreprise et ses 300 salariés », ajoutant que leur avenir dépendait « uniquement de l'État et de sa volonté de tenir ses engagements ».

Du côté de l'armement malouin, on assurait, selon le journal *le Pays malouin*, avoir « consulté les autorités françaises qui ont alors pris l'engagement d'autoriser le transfert des activités » avant d'investir les 15 millions d'euros nécessaires à l'aménagement du nouveau navire.

Selon la direction de la Compagnie des Pêches de Saint-Malo, « c'est uniquement parce que l'État s'est engagé à autoriser ce transfert que l'armateur a pu avoir l'aval des banques, lancer le projet et ainsi assurer l'avenir des 300 collaborateurs ».

La Compagnie des Pêches doit proposer une solution

Quid alors de la réponse de l'État ? En déplacement à Saint-Malo le 24 mai dernier dans le cadre des élections européennes, Hervé Berville, secrétaire d'État en charge de la mer et de la biodiversité, a indiqué qu'il n'autorisait pas ce transfert de quotas de merlan bleu au nouveau navire battant pavillon polonais.

Lors de ce déplacement en terres malouines, Hervé Berville a rencontré des salariés et la direction de la Compagnie des pêches. Des discussions qui ne l'ont pas conduit à revoir sa position pour autant : « J'ai pris la décision de ne pas autoriser le transfert de quotas de merlan bleu », a déclaré le ministre. La raison avancée par ce dernier est simple : « Notre demande initiale était d'attribuer les quotas à un navire français », s'inscrivant dans une politique « d'avoir des navires de pêche français et d'avoir des débarques dans nos ports français ».

Toujours cité par *le Pays malouin*, Hervé Berville a expliqué que l'on avait « des moyens

pour d'autres types de pêche. On n'allait pas donner 10 000 tonnes sans rien en compensation. » La balle est désormais dans le camp de la Compagnie des pêches, à qui il revient de « nous proposer une solution » a conclu le ministre.

Crédit photo : capture YouTube (photo d'illustration)

[cc] Breizh-info.com, 2024, dépêches libres de copie et de diffusion sous réserve de mention et de lien vers la source d'origine

FAIRE UN DON EN LIGNE

LA CHINE DÉCLARE LA GUERRE À L'EURO

